

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (23 mars 2023) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mrs BERNARD D – COMPAN - DUTREUIL – CANONNE - PAUMET - TANCHAUD – BERNARD L – DRILLAUD - Mmes – BERNARD Ch. – GOMBAUD – GACHET – GAUDIN - HERAUD - VIDAL.

Monsieur Bernard COMPAN a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 16 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le Président expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Rochefort à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de la commune de Balanzac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	228 787,83
	Réalisé	71 239,12
	Reste à réaliser	14 287,00

Recettes	Prévu	228 787,83
	Réalisé	61 400,92
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	537 731,95
	Réalisé	61 400,92
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	537 731,95
	Réalisé	556 285,64
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-9 838,20
Fonctionnement	211 455,54
Résultat global	201 617,34

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 BALANZAC « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Président expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Rochefort à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vote le compte de gestion 2022 Balanzac « locaux commerciaux », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « LOCAUX COMMERCIAUX »

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	36 487,10
	Réalisé	36 305,09
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	36 487,10
	Réalisé	16 987,10
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	38 525,79
	Réalisé	10 011,12
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	38 525,79
	Réalisé	37 224,28
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-19 317,99
Fonctionnement	27 213,16
Résultat global	7 895,17

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 30 mars 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédant de fonctionnement de :	10 741,37
- Un excédant reporté de :	16 471,79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	27 213,16
- Un déficit d'investissement de :	19 317,99
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	19 317,99

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	27 213,16
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	19 317,99
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	7 895,17

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	19 317,99
--	-----------

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 30 mars 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	70 336,59
- Un excédent reporté de :	141 118,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	211 455,54
- Un déficit d'investissement de :	9 838,20
- Un déficit des restes à réaliser de :	14 287,00

Soit un besoin de financement de :	24 125,20
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	211 455,54
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	24 125,20
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	187 330,34
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	9 838,20

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023

Monsieur le Maire donne les grandes lignes concernant l'investissement 2023, à savoir :

- Aménagement de sécurité de la RD728 et du carrefour des Croix Blanches.
- Enfouissement de la fibre.
- Achat du columbarium et de l'ossuaire (report de 14 287 €).
- Achat décorations de Noël 2 800 €.
- Travaux éclairage public.
- Barrières Mairie et Boulangerie.
- Reliures registres état civil.
- Bâche incendie du village de la Moulinette.
- Changement des radiateurs de la petite salle.

Un choix devra être fait parmi ces projets.

SUBVENTION COLLEGE ANDRE ALBERT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois jeunes de la commune sont scolarisés au Collège André Albert de SAUJON et qu'ils vont participer à un séjour pédagogique en Espagne.

Le Conseil Municipal accord 50,00 € par élèves, soit 150,00€ qui seront prévu au budget 2023, article 65738.

DEMANDE DE SUBVENTION DU JUDO CLUB DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Judo Club de Pont l'Abbé sollicitant une subvention pour 2 enfants et 1 adulte de la Commune.

S'agissant d'un club privé, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

BILAN DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le bilan financier des associations de la Commune et Hors Commune. Le Conseil Municipal examine les comptes et vote les subventions suivantes :

- ACCA Balanzac 335 €.
- Fil en Aiguille 335 €.
- Club des Balanzacainés 335 €.
- Amical Balanzacais 335 €.
- Saujon Solidarité 183 €.

ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à des acquisitions de terrains et donc de nouvelles constructions, à savoir :

- Parcelles B 834 et B 832 en partie 26 – 26a – 26b – 26c rue des Suires.
- Parcelles B 823 – 822 – 987 – 28 – 28a – 28b rue des Suires.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au recensement de la population, nous aurions 642 habitants.

PROJET EOLIEN LES ROUCHES

Monsieur le Maire informe que suite à une nouvelle procédure, la Direction de l'Aviation Civile s'oppose à la réalisation d'une des éoliennes prévues. Le Préfet demande à ce qu'un nouveau dossier soit déposé.

QUESTIONS DIVERSES

- Une surface de 10 000 m² de point à temps sera faite par le Syndicat de Voirie au courant du mois de septembre.
- Commande d'une tonne d'enrobée pour boucher les trous.
- Madame GOMBAUD informe que la décoration de mars en bleu correspond au cancer du côlon et en avril en bleu à l'autisme.

Séance levée à 22h50.



Le Maire,

Dominique BERNARD